



NÉGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:4 ET DE L'ARTICLE XXIV:6

COMMUNICATION DU GABON

Addendum

La communication ci-après, datée du 15 décembre 2015, est distribuée à la demande de la délégation du Gabon.

La Mission Permanente du Gabon auprès de l'ONU à Genève et à Vienne, de l'OMC et des autres Organisations Internationales en Suisse a l'honneur de présenter le rapport sur la conclusion des négociations au titre de l'Article XXVIII du GATT de 1994 en vue de la modification des concessions tarifaires inscrites dans la Liste des concessions XLVII.

En date 3 octobre 2013, le Gabon avait communiqué à l'OMC l'intention de s'engager dans des négociations au titre du paragraphe 4 de l'Article XXVIII du GATT de 1994 en vue de modifier des concessions figurant dans sa Liste de concessions XLVII comme résultat de l'application du Tarif Extérieur Commun de la CEMAC (document G/SECRET/36). Lors de la réunion du Conseil du Commerce des Marchandises du 18 Octobre 2013, le Conseil a convenu d'autoriser le Gabon à engager dans tel processus.

Le Gabon a offert des renseignements supplémentaires sur la modification de ses concessions tarifaires au titre de l'Article XXVIII du GATT à un certain nombre de Membres et s'est engagé dans des négociations et des consultations avec les Membres qui ont soumis une demande d'intérêt. À la suite de négociations, le Gabon a conclu et fixé un accord avec la Thaïlande et la Chine. Des consultations ont été menées avec l'Argentine, le Japon, les États-Unis et l'Union Européenne.

Conformément au paragraphe 5 des Lignes directrices relatives aux procédures concernant les négociations au titre de l'Article XXVIII (documents C/113 et Corr.1 du 10 novembre 1980), le Gabon a l'honneur de communiquer ci-après les documents suivants:

- i) Lettres conjointes sur l'achèvement des négociations bilatérales avec la Thaïlande et la Chine qui comprennent un rapport exposant les résultats de ceux négociations sur les lignes du modèle de l'annexe B visées au paragraphe 5 de la Lignes directrices; et
- ii) Un rapport final, rédigé le long des lignes du modèle de l'annexe C visé au paragraphe 6 de les lignes directrices, comme l'exige la fin de toutes les négociations en vertu du paragraphe 4 de l'Article XXVIII.

NÉGOCIATIONS CONCERNANT LA LISTE XLVII – GABON

Les délégations du Gabon et de la Thaïlande ont achevé leurs négociations au titre de l'Article XXVIII en vue de la modification de concessions inscrites dans la Liste XLVII figurant dans le rapport ci-joint.

Signé pour la délégation du Gabon

Signé pour la délégation de la Thaïlande

**RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS MENÉES AVEC LA THAÏLANDE AU TITRE DE
L'ARTICLE XXVIII EN VUE DE MODIFIER OU DE RETIRER DES CONCESSIONS
FIGURANT DANS LA LISTE DU GABON**

MODIFICATIONS DE LA LISTE XLVII – GABON

1 CONCESSIONS À RETIRER

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans la liste existante
Néant		

2 TAUX CONSOLIDÉS À RELEVER*

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits à consolider

* Une liste des lignes tarifaires pour lesquelles les taux consolidés seront relevés figure à l'annexe 1 du document G/SECRET/36. Les positions tarifaires, la désignation des produits, les taux consolidés existants et les nouveaux taux consolidés plus élevés pour ces lignes tarifaires figurent également à l'annexe 1.

3 RÉDUCTION DE TAUX CONSOLIDÉS DANS LES LISTES EXISTANTES⁺

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits à consolider
1006.00.00	Riz	60%	40%

⁺ En plus du produit inscrit dans le tableau 3 à l'issue d'une négociation initiale avec la Thaïlande, une liste des lignes tarifaires pour lesquelles les taux consolidés seront réduits figure à l'annexe 1 du document G/SECRET/36. Les positions tarifaires, la désignation des produits, les taux consolidés existants et les nouveaux taux consolidés réduits pour ces lignes tarifaires figurent également à l'annexe 1.

4 NOUVELLES CONCESSIONS CONCERNANT DES PRODUITS QUI NE FIGURENT PAS DANS LES LISTES EXISTANTES

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits à consolider
Néant			

NÉGOCIATIONS CONCERNANT LA LISTE XLVII – GABON

Les délégations du Gabon et de la Chine ont achevé leurs négociations au titre de l'Article XXVIII en vue de la modification de concessions inscrites dans la Liste XLVII figurant dans le rapport ci-joint.

Signé pour la délégation du Gabon

Signé pour la délégation de la Chine

**RÉSULTATS DES NÉGOCIATIONS MENÉES AVEC LA CHINE AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII
EN VUE DE MODIFIER OU DE RETIRER DES CONCESSIONS
FIGURANT DANS LA LISTE DU GABON**

MODIFICATIONS DE LA LISTE XLVII – GABON

1 CONCESSIONS À RETIRER

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans la liste existante
Néant		

2 TAUX CONSOLIDÉS À RELEVER*

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits à consolider

* Une liste des lignes tarifaires pour lesquelles les taux consolidés seront relevés figure à l'annexe 1 du document G/SECRET/36. Les positions tarifaires, la désignation des produits, les taux consolidés existants et les nouveaux taux consolidés plus élevés pour ces lignes tarifaires figurent également à l'annexe 1.

3 RÉDUCTION DE TAUX CONSOLIDÉS DANS LES LISTES EXISTANTES⁺

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits à consolider
070310	Oignons, à l'état frais ou réfrigéré	60%	40%
070320	Aulx, à l'état frais ou réfrigéré	60%	40%
071080	Aulx, congelés	60%	40%
071231	Champignons, séchés	60%	40%
071290	Mais doux, séché	60%	40%
080810	Pommes, fraîches	60%	40%
081110	Fraises, congelées	60%	40%
090210	Thé vert présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg	60%	40%
090421	Piments du genre <i>Capsicum</i> ou du genre <i>Pimenta</i> , séchés	60%	40%
120241	Arachides, en coques	60%	40%
120242	Arachides, décortiquées	60%	40%
120600	Graines de tournesol	60%	40%
121291	Betteraves à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées	60%	40%
121293	Cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées	60%	40%
170112	Sucres de betterave	60%	40%
170113	Sucres de canne	60%	40%
180631	Tablettes ou barres fourrées de cacao	60%	40%
180632	Tablettes ou barres non fourrées de cacao	60%	40%

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits à consolider
190120	Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie du n° 1905	60%	40%
190590	Autres produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	60%	40%
200210	Tomates, entières ou en morceaux	60%	40%
200290	Autres tomates, préparées ou conservées	60%	40%
200310	Champignons, en récipients hermétiques	60%	40%
200540	Pois, préparés ou conservés	60%	40%
200599	Autres légumes et mélanges de légumes, préparés ou préservés	60%	40%
200870	Pêches, en récipients hermétiques	60%	40%
200971	Jus de pomme, d'une valeur Brix n'excédant pas 20	60%	40%
200979	Jus de pomme, autres	60%	40%
210210	Levures vivantes	60%	40%
210230	Poudres à lever préparées	60%	40%
210390	Préparations pour sauces et sauces préparées	60%	45%
220290	Boissons non alcooliques	60%	45%
220300	Bières de malt	60%	45%

+ En plus des produits inscrits dans le tableau 3 à l'issue d'une négociation initiale avec la Chine, une liste des lignes tarifaires pour lesquelles les taux consolidés seront réduits figure à l'annexe 1 du document G/SECRET/36. Les positions tarifaires, la désignation des produits, les taux consolidés existants et les nouveaux taux consolidés réduits pour ces lignes tarifaires figurent également à l'annexe 1.

4 NOUVELLES CONCESSIONS CONCERNANT DES PRODUITS QUI NE FIGURENT PAS DANS LES LISTES EXISTANTES

Position tarifaire	Désignation des produits	Taux de droits consolidés dans la liste existante	Taux de droits à consolider
Néant			

NÉGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Rapport de la délégation du Gabon relatif aux négociations au titre de l'article XXVIII concernant la Liste XLVII.

1. Les négociations ont abouti à un accord avec:

Thaïlande

Chine

2. Il n'y a pas eu d'accord avec:

-

3. Des consultations ont été menées avec:

Argentine

Japon

États-Unis

Union Européenne
